

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
2025-2026



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière du 11 juin 2026.
Restaurant Pacini de Rosemère à 18 h 30

1 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1 PRÉSENCE ET QUORUM

Annie Fortin, directrice	P	Emanuela Yves-Lyne Verdieu, parent	A
Marie-Claude St-Hilaire, secrétaire	P	Annie Poirier, technicienne du service de garde	P
Alexandre Ducharme, président	P	Christine Bezeau, enseignante	P
Josiane Roberge, vice-présidente	P	Elisabeth Pacheco Da Costa , enseignante	P
Guillaume Viens, parent	P		
Olive Vidal Mbunkeu, parent	P		
Catherine Béliveau, parent	A		

1.1 OUVERTURE, PRÉSENCE ET QUORUM

La séance du conseil d'établissement débute à 18 h 36.

1.2 PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.
Il est proposé par Mme Christine Bezeau d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/053

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2026

M. Guillaume Viens propose d'adopter le procès-verbal du 21 mai 2026.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/054

2 APPROBATION

2.1 CHOIX DES MANUELS SCOLAIRES ET MATÉRIEL DIDACTIQUE (LIP 96.15) POUR 2026-2027

Mme Fortin présente le tableau des choix de l'équipe enseignante en regard des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année 2026-2027.

ATTENDU l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis;

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par : Mme Marie-Claude St-Hilaire

DE donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent pour l'année scolaire 2026-2027.

Approuvé à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/055

3 INFORMATION

3.1 ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE 2025-2026

Mme Fortin présente l'évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation et répond aux questions des membres. Elle mentionne que le code de vie sera revu et actualisé l'an prochain pour être de concert avec le PEVR. Elle informe également les membres que tout le personnel a reçu une formation obligatoire, cette année, sur la violence et l'intimidation.

3.2 MISE À JOUR DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE 2026-2027

Mme Annie Poirier présente la mise à jour des règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027. Elle précise que l'aide aux devoirs sera désormais offerte le matin, de 7 h 30 à 8 h, plutôt qu'en fin de journée, de 17 h à 17 h 30.

M. Olive Vidal Mbunkeu approuve l'amendement apporté aux règles de fonctionnement du service de garde.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/056

4 INFORMATIONS/QUESTIONS

4.1 DIRECTION

5.2 SERVICE DE GARDE

5.3 ÉQUIPE-ÉCOLE

5.4 PRÉSIDENT

Le président du conseil d'établissement remercie chaleureusement tous les membres pour leur implication et leur collaboration au cours de la dernière année. Il mentionne avoir grandement apprécié son premier mandat à titre de président du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

5.5 REPRÉSENTANT COMITÉ DE PARENTS

6 VARIA

Aucun varia

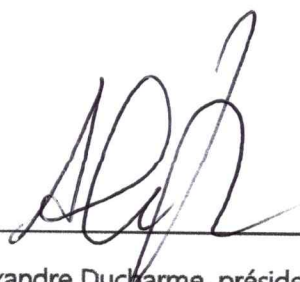
7 LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Mme Annie Poirier que la séance soit levée, il est 20 h 50.

Adopté à l'unanimité

Numéro de résolution :

CÉ 25-26/057



Alexandre Ducharme, président



Annie Fortin, directrice